

|                                  |  |
|----------------------------------|--|
| DÉPARTEMENT<br>DES COTES D'ARMOR | RÉPUBLIQUE FRANÇAISE                                       |
| COMMUNE<br>DE TREBEURDEN         | EXTRAIT du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL |

## L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS le VINGT-DEUX du mois de SEPTEMBRE

Le Conseil Municipal de la Commune de TREBEURDEN, dûment convoqué le 15 septembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire

Présents : BOIRON, BILLIOU, CHARMENTRAY, GAUTIER, HOUSTLER, JEZEQUEL, JULIENNE, LANGLAIS, LE BIHAN, LE GUEN, LE HENAFF-LE JEUNE, LE MASSON, LE PENVEN, LE PROVOST, MAILLAUD, MAINAGE, PIROT, RAMEAU, SCHAEFFER-MORIN, TOPART, VELLA.

Procurations : BOYER à MAINAGE, HALNA à BILLIOU, HUCHER à LE PROVOST, LE COZ à PIROT, MONFORT à VELLA, MULLER à JEZEQUEL

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

D2023-82

### RÉTROCESSION DE VOIE RD 6D DE LA CORNICHE DE PORS MABO

Madame le Maire sollicite l'autorisation de procéder aux formalités de classement dans le domaine public communal de la voie départementale RD 6d de la corniche de Pors Mabo, d'une longueur de 1 921 mètres linéaires, et de l'autoriser en conséquence à inscrire cette longueur dans le tableau des voies communales.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

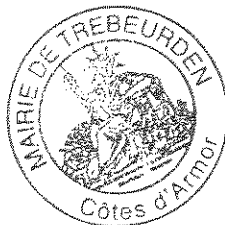
**VU** le dossier du Conseil départemental matérialisant les conditions et la procédure du projet de déclassement,

- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder aux formalités de classement dans le domaine public communal de la voie départementale RD 6d de la corniche de Pors Mabo, d'une longueur totale de 1 921 mètres linéaires,

- **SOLLICITE** le versement de la soulte estimée à hauteur de 81 434 € HT

- **AUTORISE** Madame le Maire à inscrire ce linéaire dans le tableau des voies communales.

Pour copie conforme,  
Le Maire, Bénédicte BOIRON



Le secrétaire de séance,  
Michelle LE HENAFF

